

Cahier des charges processus d’habilitation FEEBAT au

« fil de l’eau »

Le Programme FEEBAT

Table des matières

1. [Contexte et enjeux 2](#_bookmark0)
   1. [Evolution du dispositif FEEBAT 2](#_bookmark1)
   2. [La refonte des modules 2](#_bookmark2)
   3. [Mise en place du dispositif de formation continue aux économies d’énergie 2](#_bookmark3)
2. [Habilitation au « fil de l’eau » et répartition des lots 3](#_bookmark4)
3. [Modalités de réponse, calendrier et support 4](#_bookmark5)

[3.1 Modalités de réponse 5](#_bookmark6)

* 1. [Calendrier prévisionnel 5](#_bookmark7)
  2. [Support 5](#_bookmark8)

1. [Critères d’habilitation des organismes de formation 5](#_bookmark9)
2. [Tarification 8](#_bookmark10)
3. [Dossier d’habilitation du dispositif FEEBAT 9](#_bookmark11)
   1. [Fiche d’identification 9](#_bookmark12)
   2. [Bloc pédagogique 11](#_bookmark13)
   3. [Bloc compétences formateurs 13](#_bookmark14)
   4. [Spécificités par lots 14](#_bookmark15)

[Rappel des éléments à fournir 20](#_bookmark16)

# Contexte et enjeux

## Dispositif des Certificats d’Economie d’Energie (CEE)

Le secteur du logement représente en France 43% de la consommation d’énergie finale, dont les 2/3 sont consommés par le secteur résidentiel. Dans ce contexte, et en anticipation des accords de Paris sur le climat, la France a pris des engagements internationaux en vue de réduire sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre. Ces engagements, pris au Conseil Européen d’octobre 2015 ont été traduits dans la loi TECV du 17 aout 2015 et réaffirmés dans le plan climat présenté par le gouvernement le 6 juillet 2017.

Il s’agit ainsi de rénover massivement le parc de bâtiments avec l’objectif d’intervenir prioritairement sur ceux présentant les plus faibles performances énergétiques avant 2025 tout en visant la rénovation de l’ensemble du parc au niveau BBC à l’horizon 2050.

L’un des outils de politique publique les plus structurants dans l’atteinte de ces objectifs est le dispositif des Certificats d’Economies d’Energie (CEE) dont la quatrième période est entrée en vigueur en janvier 2018 pour 3 ans, éventuellement renouvelable, avec un objectif de 1600 TWhCUMAC, le double de la période 2015-2017.

## Présentation du programme FEEBAT

Depuis 2007, le programme FEEBAT (Formation des professionnels aux Économies d’Énergie dans le Bâtiment) contribue à accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le domaine de l’efficacité énergétique. Plus de 174 000 professionnels en activité ont été formés sur l’un des dix-neuf modules FEEBAT destinés aux professionnels des entreprises du bâtiment et des trois modules destinés à ceux de la maîtrise d’œuvre, dont 101 400 lors de la dernière convention 2014 - 2017.

Depuis son lancement, le programme FEEBAT est financé par EDF dans le cadre du dispositif des Certificats d’Économies d’Énergie (CEE), dont la quatrième période est entrée en vigueur en janvier 2018 pour 3 ans. La 4ème convention de mise en œuvre du programme FEEBAT pour la période 2018 - 2020 marque une évolution majeure du programme. Les cibles ont été élargies avec un nouvel axe de travail portant sur l’accompagnement des enseignants et formateurs pour la formation initiale des futurs professionnels. L’accent a également été mis sur l’innovation dans les modalités pédagogiques afin de pouvoir proposer, à chaque professionnel, qu’il soit en devenir ou en activité, un programme de montée en compétence individualisé et visant à l’acquisition des compétences nécessaires pour relever le défi majeur de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment.

Cette nouvelle convention s’inscrit pleinement dans le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) annoncé le 26 avril 2018 par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires. Son secrétariat technique est assuré par l’Agence Qualité Construction pour cette nouvelle période.

Pour plus d’information : [www.feebat.org](http://www.feebat.org)

## Mise en place du dispositif de formation continue aux économies d’énergie

Le programme est placé sous l’égide des pouvoirs publics, il a été mis en place avec le soutien l’ADEME, de la FFB et de la CAPEB, et le financement d’EDF.

Les formations sont financées par le biais des Organismes Paritaires Collecteurs qui gèrent habituellement les fonds de la formation des entreprises et artisans du Bâtiment et par des contributions volontaires d’EDF via les Certificats d’Economie d’énergie.

Les principes du dispositif sont les suivants :

* Les organismes de financement (OPCO de la Construction - Constructys, FAFCEA) prennent en charge les demandes de remboursement des artisans et les entreprises avec leurs critères habituels.
* Ils y ajoutent le cofinancement d’EDF ce qui permet aux stagiaires de bénéficier d’un taux de prise en charge privilégié.
* EDF verse aux organismes de financement des fonds dédiés aux formations aux économies d’énergie dans le Bâtiment.
* Les certificats d’économies d’énergie sont attribués sur preuve de réalisation des formations avec les fonds versés par EDF.

Depuis 2008, ce sont plus de 180 000 stagiaires qui ont suivi les formations FEEBAT.

L’organisation du dispositif est la suivante :

* Un Comité de Pilotage oriente et contrôle le fonctionnement du dispositif (gestion des fonds, avancement de la réalisation des formations).
* Un COTEC prend les décisions nécessaires à la mise en œuvre des décisions actées par le Comité de pilotage et coordonne les travaux des comités opérationnels (COMOP)
* Un COMOP Filière Bâtiment est chargé de la mise en œuvre du dispositif : procédures, lancement et suivi des consultations, suivi de la gestion des fonds, suivi de la réalisation des formations, suivi de l’obtention des certificats d’économies d’énergie.

# 2. Habilitation au « fil de l’eau »

Le présent cahier des charges vise à habiliter les organismes de formation qui souhaitent pouvoir dispenser les modules suivants :

* + *Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante :*
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
    - *Sur plateau technique*
  + *Dimensionner, installer et maintenir un chauffage performant :*
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
    - *Sur plateau technique*
  + *Concevoir et réaliser une enveloppe performante :* 
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
    - *Sur plateau technique*
  + *Choisir et installer des menuiseries performantes :* 
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
    - *Sur plateau technique*
  + *Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage performant :* 
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
    - *Sur plateau technique*
  + *Le module « Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique » :* 
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
  + *Valoriser son RGE pour développer son chiffre d’affaire :* 
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
  + *Choisir le groupement d’entreprises pour développer son activité :*
    - *Durée : 2 jours*
    - *Format : Présentiel*
  + *Mise en œuvre des solutions d’amélioration énergétique des bâtiments anciens :* 
    - *Durée : 3 jours*
    - *Format : Présentiel*

Les prestations couvrent l’ensemble du territoire français (à cet effet, il est demandé aux organismes de formation de préciser leur périmètre d’intervention – Zones géographiques ou départements) et concernent l’ensemble des chefs d’entreprise, salariés et artisans réalisant des travaux de rénovation dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

**Point d’attention :**

Pour les organismes de formation qui se positionnent sur des formations nécessitant un plateau technique, il est demandé :

* D’indiquer s’ils ont engagé une démarche de partenariat (les documents à fournir sont précisés dans le dossier de réponse) pour avoir accès à un plateau technique. Ce dernier devra être accessible le jour de la formation
* Ou de présenter une ingénierie « compensatoire » permettant de pallier l’absence d’un plateau technique.

# 3. Modalités de réponse, calendrier et support

## 3.1 Modalités de réponse

Les organismes de formation souhaitant se positionner sur un ou plusieurs modules devront compléter les dossiers associés à chaque module pour chacun d’entre eux (Cf. fin du cahier des charges) :

* La forme du dossier est à respecter et l’ensemble des questions doit être complété
* L’organisme de formation est libre de compléter sa réponse avec des documents complémentaires
* **Il n’y a pas une taille limite aux réponses apportées**.

Les dossiers doivent être renvoyés sous un format numérique à l’adresse suivante [contact@feebat.org](mailto:contact@feebat.org)

Si le dossier est d’une taille trop importante, vous pouvez utiliser un outil d’envoi de fichiers volumineux (wetransfer, dropbox, etc.) et le notifier par mail.

A la suite de vos dépôts de dossier, il est possible que vous soyez contacté par Paradoxes-conseil pour vous demander des informations complémentaires afin de procéder à la validation de votre demande.

## Calendrier prévisionnel

La date d’envoi de la part du programme FEEBAT présentant le refus ou l’acceptation du dossier peut varier de deux semaines à un mois en fonction d’un certain nombre d’éléments (complétude de dossiers, éléments complémentaires à envoyer, mobilisation des experts pour l’étude du dossier, etc.)

En cas de recours d’un organisme de formation portant sur son habilitation, celui-ci sera traité par le comité opérationnel de la filière Bâtiment.

Avant la publication officielle de la liste des organismes habilités à délivrer les différents modules, chaque organisme de formation devra s’engager et signer une charte d’engagement auprès du dispositif FEEBAT. Le non- respect des clauses de la charte pourra entraîner la suppression de l’habilitation.

## Support

En cas de difficultés rencontrées, n’hésitez pas à contacter le support à l’adresse suivante : [contact@feebat.org](mailto:contact@feebat.org)

# Critères d’habilitation des organismes de formation

Les organismes de formation se verront sélectionnés dans le cadre du processus d’habilitation en fonction des critères de sélection définis par le comité de pilotage. Ces critères ont été structurés en quatre grands blocs :

**Bloc conformité à l’appel à habilitation (ces éléments doivent être fournis impérativement) :**

L’organisme de formation doit être enregistré auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi) et disposer d’un numéro de déclaration d’activité ;

L’organisme de formation doit justifier d’une activité dans le secteur de la formation professionnelle dans le secteur du BTP ;

Le dernier bilan pédagogique doit être fourni

#### Bloc pédagogique :

#### L’engagement et la capacité à mettre en œuvre les déroulés pédagogiques

#### Les outils, moyens et méthodes pédagogiques utilisés

#### Bloc compétences formateurs :

* + L’expérience des formateurs en fonction de la thématique ciblée
  + La capacité d’animation présentielle et distancielle (si nécessaire) du formateur
  + Le maintien et la mise à jour des compétences pédagogique des formateurs
  + Le maintien et la mise à jour au fil de l’eau des compétences techniques et métiers des formateurs du module concerné

**Bloc organisme de formation :**

* + Connaissance du public cible
  + Connaissance du secteur
  + Qualité de l’organisme de formation

**Bloc communication :**

* + Capacité à communiquer et commercialiser efficacement un dispositif

#### Bloc moyens matériels :

#### La qualité des matériels utilisés, des plateaux techniques et de la gestion des consommables.

# **Engagements réciproques des deux parties**

1. **Bloc conformité** :
   1. L’organisme de formation s’engage à respecter, sans les modifier, l’intitulé des modules de formation et les prix maximums fixés lors du processus d’habilitation.
   2. L’organisme doit appliquer les procédures de prise en charge financières spécifiques du dispositif de formation qui lui sont transmises par le Programme FEEBAT (cf. documents Procédures de prise en charge et son annexe Note sur les codes NAF éligibles) :
      * Délivrer à chaque stagiaire les documents de prise en charge financière, en particulier le(s) formulaire(s) de remboursement de l’organisme de prise en charge auquel l’entreprise est affiliée (OPCA ou FAF) ;
      * Informer les salariés, chefs d’entreprises et artisans sur les modalités et procédures de prise en charge des formations FEEBAT (délais d’envoi des dossiers de remboursement, pièces à fournir, organisme d’affiliation, etc.) ;
      * Relayer correctement aux stagiaires, les messages transmis par le Programme FEEBAT sur ses modalités et procédures de prise en charge
   3. L’organisme de formation s’engage à respecter les délais administratifs fixés par le dispositif FEEBAT règles de convocations pour les appels d’offre, proposition de nouveaux CV de formateurs…)
   4. L’organisme de formation s’engage à réaliser exclusivement les actions de formation sur les plateaux techniques et avec les formateurs qui ont été présentés dans son dossier d’habilitation. Pour ajouter des formateurs, non déclarés à ce jour par l’organisme de formation, **il faut impérativement envoyer les éléments auprès du Programme FEEBAT et attendre la validation s’y afférant.**
   5. L’organisme de formation s’engage à respecter le nombre maximum de stagiaires présents par session de formation :
      * 12 stagiaires (jusqu’à 15 exceptionnellement) pour les modules *Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique*, *Valoriser sa mention RGE pour développer son chiffre d’affaires* et *Choisir le groupement d’entreprises pour développer son activité de rénovation énergétique, Mise en œuvre des solutions d’amélioration énergétique des bâtiments anciens*
      * Selon la capacité d’accueil du plateau technique pour les modules techniques*Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante, Dimensionner, installer et maintenir un chauffage performant, Concevoir et réaliser une enveloppe performante, Choisir et installer des menuiseries performantes*, et *Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage performant,* dispensés sur un plateau technique, **sans dépasser le nombre de 12 stagiaires** (avec ou sans plateau technique)

f) Communication et utilisation du logo FEEBAT : l’organisme de formation s’engage à promouvoir le dispositif FEEBAT et à utiliser les supports de communication mis à disposition par le Programme (logos, plaquettes) pour communiquer sur le(s) module(s) de formation FEEBAT pour lesquels il détient une habilitation (documentation, programme de formation, site Internet…). Il s’engage en revanche à ne pas utiliser la marque ou le logo FEEBAT pour d’autres formations que celles pour lesquelles il détient une habilitation FEEBAT.

1. **Bloc performance pédagogique** :
   1. L’organisme de formation s’engage à respecter et à appliquer les déroulés pédagogiques fournis par le Programme FEEBAT ou, le cas échéant, les déroulés de pédagogie compensatoire examinés lors du processus d’habilitation. Il s’engage également à mettre en place les processus d’individualisation, modalités pédagogiques, ressources et équipements pédagogiques tels qu’ils ont été formalisés dans la réponse de l’organisme au cahier des charges
   2. L’organisme de formation s’engage à mettre en œuvre le maintien des compétences pédagogiques et techniques tels qu’ils ont été précisés dans la réponse de l’organisme au cahier des charges
   3. L’organisme s’engage à pouvoir fournir les éléments de preuve liés à l’évaluation des stagiaires (à chaud et à froid, évaluation des compétences, en fonction de ce qui a été défini par l’organisme de formation lors de la réponse au processus d’habilitation) en cas d’un contrôle aléatoire.

Le Programme FEEBAT se réserve le droit de mettre en place des contrôles inopinés sur site et/ou sur pièces, pour vérifier le respect de ces engagements.

En cas de manquement avéré à l’un de ces engagements, et après délibération du Programme FEEBAT, les actions engagées pourront donner lieu à :

* Une alerte
* Une suspension provisoire de l’habilitation
* Un retrait définitif de l’habilitation.

Par ailleurs, le Programme FEEBAT s’inscrit également dans une démarche de qualité à l’égard des organismes de formation en :

* Assurant des délais courts aux questions émises par les organismes de formation
* Favorisant la relation avec les organismes de formation dans une logique de partenariat et de confiance réciproque
* Assurant la communication autour du dispositif FEEBAT, notamment à travers le site web et les partenaires du dispositif.

*Ces engagements s’inscrivent en complément des obligations réglementaires qui s’appliquent en matière de formation professionnelle continue, en particulier, celles relatives à la qualité des formations (cf. décret du 30 juin 2015) et ne sauraient en aucun cas se substituer au respect de ces obligations.*

# Tarification

L’organisme de formation doit indiquer le prix auquel il facturera sa formation auprès des entreprises et des artisans. Ce prix est à exprimer en euros HT ou net par jour (soit 7 heures) et par stagiaire. Ce prix ne devra pas dépasser :

* 220 euros HT ou net par jour et par stagiaire pour les modules *Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique*, *Valoriser sa mention RGE pour développer son chiffre d’affaires* et *Choisir le groupement d’entreprises pour développer son activité de rénovation énergétique*
* 350 euros HT ou net par jour et par stagiaire pour les modules techniques*Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante, Dimensionner, installer et maintenir un chauffage performant, Concevoir et réaliser une enveloppe performante, Choisir et installer des menuiseries performantes*, et *Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage performant* lorsque ces modules seront dispensés sur plateau technique
* 250 euros HT ou net par jour et par stagiaire pour les modules techniques*Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante, Dimensionner, installer et maintenir un chauffage performant, Concevoir et réaliser une enveloppe performante, Choisir et installer des menuiseries performantes*, et *Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage performant* lorsque ces modules sont dispensés sans plateau technique avec une ingénierie compensatoire.
* 350 euros HT ou net par jour maximum pour le module *Mise en œuvre des solutions d’amélioration énergétique des bâtiments anciens*

Dans le cadre du dispositif FEEBAT, l’organisme de formation s’engage à respecter les procédures financières de prise en charge spécifiques, et pour ce faire :

* + A délivrer à chaque stagiaire les documents de prise en charge (en particulier le ou les formulaires de l’OPCO ou du FAF dont dépend l’entreprise)
  + A relayer correctement les messages transmis par le Programme FEEBAT sur les modalités de prise en charge, (délais d’envoi des dossiers de remboursement, pièces à fournir, organisme d’affiliation)
  + A conseiller et informer les salariés, chefs d’entreprises et artisans sur les modalités de prise en charge des formations FEEBAT (taux de prise en charge, etc.).

# Dossier d’habilitation du dispositif FEEBAT

#### Cette partie est à compléter une seule fois, que votre organisme de formation soit positionné sur un ou plusieurs modules.

#### La taille des espaces ou le nombre de caractères ne sont pas limités pour les réponses.

## Fiche d’identification

Nom de l’organisme de formation :

Numéro de SIRET :

Numéro de déclaration d’activité :

Responsable légal à contacter :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Fonction |  |
| Adresse |  |
| Téléphone fixe |  |
| Téléphone mobile |  |
| Adresse mail |  |

Interlocuteur opérationnel à contacter :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Fonction |  |
| Adresse |  |
| Téléphone fixe |  |
| Téléphone mobile |  |
| Adresse mail |  |

Veuillez décrire votre organisme de formation en quelques lignes (*une présentation en annexe de dossier peut être jointe*) :

Veuillez décrire vos références et expériences en tant qu’organisme de formation dans le secteur du BTP :

Veuillez préciser pour l’ensemble des modules auxquels vous répondez vos zones d’intervention :

|  |  |
| --- | --- |
| Zones d'intervention | |
| Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante |  |
| Dimensionner, installer et maintenir un chauffage  Performant |  |
| Concevoir et réaliser une enveloppe performante |  |
| Choisir et installer des menuiseries  Performantes |  |
| Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage  Performant |  |
| Utiliser efficacement un logiciel sur la  performance énergétique |  |
| Valoriser sa mention RGE pour développer son chiffre d’affaires |  |
| Choisir le groupement  d’entreprises pour  développer son activité |  |
| Mise en œuvre des solutions d’amélioration énergétique des bâtiments anciens |  |

Merci de joindre en complément de ce présent document une copie de votre dernier bilan pédagogique.

## Bloc pédagogique

#### Cette partie est à compléter pour chaque module sur lequel votre organisme de formation est positionné

Veuillez préciser le module :

Disposez-vous d’outils de positionnement ou d’autodiagnostic à destination des apprenants et amont de vos formations ? Si oui, pour quelles raisons et quels bénéfices ?

Veuillez décrire les outils et moyens de formation que vous utilisez ?

Veuillez décrire les modalités pédagogiques que vous mettez en œuvre lors de vos animations de session ?

Utilisez-vous ou mettez-vous à disposition de vos apprenants un espace de ressources digitales ? Si oui, lesquelles et pour quels usages ?

Quels sont les modalités d’évaluation (à chaud, à froid, etc.) que vous mettez en œuvre pour contrôler l’apprentissage des apprenants ?

Comment vous assurez-vous de la bonne application du déroulé pédagogique et des méthodes – moyens pédagogiques recommandés dans le cadre du dispositif FEEBAT ?

Si une proposition de pédagogie différente est formulée pour une ou plusieurs séquences, une argumentation

est attendue sur son intérêt en vue d’atteindre les objectifs pédagogiques concernés :

Veuillez joindre en complément de ce dossier :

* + - La fiche programme du module
    - Le scénario pédagogique du module dans le cas où vous proposez une pédagogie différente pour une ou plusieurs séquences. Il est nécessaire de respecter un ratio global théorie-pratique (40% Théorie – 60% Pratique).

## Bloc compétences formateurs

Veuillez compléter le tableau des intervenants ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom | Nom | Salarié ou vacataire | Nombre d'années d'expérience en matière d'animation pédagogique | Niveau de formation et diplôme  (formation initiale) | Domaine de spécialisation | Date de la dernière formation reçue (formation de  formateur, etc) |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

Démontrez la capacité des formateurs à prendre en compte l’expérience des stagiaires, à individualiser les apports et à synthétiser :

Comment organisez-vous le maintien des compétences pédagogiques de vos formateurs ? Quelle récurrence et temporalité ?

Comment organisez-vous le maintien au fil de l’eau des compétences techniques métiers de vos formateurs ? V*euillez joindre en complément du dossier un élément preuve de la mise en place de la veille au sein de votre organisme*

Merci de compléter la trame de CV suivante pour chacun de vos formateurs : Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Diplôme et qualification :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Institution | Diplôme obtenu | Année |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Affiliation à une organisation professionnelle : Situation actuelle :

|  |  |
| --- | --- |
| Société |  |
| Localisation |  |
| Fonction |  |
| Description |  |

Année d’ancienneté :

Préciser le ou les modules d’intervention : Expérience et qualification technique :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Description |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Expérience et qualification pédagogique :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Description |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Autres compétences à mentionner :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Description |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Expérience professionnelle :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date | Société | Localisation | Fonction | Description |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Autres informations pertinentes à communiquer :

## Spécificités par module

#### Vous devez compléter les questions associées aux modules demandés. Si vous répondez sur plusieurs modules associés, il est nécessaire de compléter ce document autant de fois que nécessaire (un par module).

### Questions associées aux modules :

|  |
| --- |
| Concevoir, installer et maintenir une ventilation performante |
| Dimensionner, installer et maintenir un chauffage performant |
| Concevoir et réaliser une enveloppe performante |
| Choisir et installer des menuiseries performantes |
| Concevoir, réaliser et maintenir un éclairage performant |

Bloc pédagogique :

*Aucune question spécifique*

Bloc compétences formateurs :

*Aucune question spécifique*

Bloc matériel :

Votre organisme de formation dispose-t-il d’un plateau technique en propre ou par l’intermédiaire d’une convention de mise à disposition ? Oui / Non (Si non, vous pouvez directement vous rendre à la page suivante)

Si oui, de quel type de plateau (fixe ou mobile) s’agit-il ? Quelle est la technologie concernée (ex : Parois opaques…)

Quel est le contenu du plateau ? *Pour cette question, merci de joindre un document annexe ou la convention de mise à disposition présentant des photos du plateau, la liste des matériaux présents, l’ancienneté du plateau et du matériel utilisés.*

Comment gérez-vous la consommation des consommables du plateau technique ?

Si vous disposez d’un plateau technique mobile, merci de préciser le nombre d’apprenants que celui-ci peut contenir ?

Autres informations que vous souhaitez faire parvenir auprès du comité de sélection ?

Si cette démarche n’est pas achevée à la fin du processus d’habilitation, veuillez préciser les éléments suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'organisme partenaire |  |
| Nom et prénom de votre contact |  |
| Adresse mail de votre  Contact |  |
| Etat d'avancement des négociations |  |
| Présentation du plateau  Technique |  |

Si vous êtes en cours de négociation pour la mise à disposition d’un plateau technique, vous disposez d’un délai supplémentaire pour envoyer l’ensemble des éléments relatifs à celui-ci (**dès que possible**). En

l’absence du renvoi des éléments de preuve auprès du dispositif FEEBAT à cette date, et en l’absence d’une

ingénierie compensatoire proposée lors du processus d’habilitation, votre organisme de formation ne pourra être éligible à l’habilitation FEEBAT.

Si votre organisme de formation ne dispose pas d’un plateau technique en propre ou par une convention de mise à disposition, merci de joindre à ce dossier des photos des maquettes, la liste des matériaux présents et le matériel utilisé

Si votre organisme de formation ne dispose pas d’un plateau technique en propre ou d’une convention, il est nécessaire de transmettre un scénario pédagogique du module proposant une ingénierie compensatoire. Il est nécessaire de respecter un ratio global théorie-pratique (40% Théorie – 60% Pratique).

### Questions associées aux modules « Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique »

Bloc pédagogique :

Quel est votre connaissance, en tant qu’organisme de formation, du public et du secteur visé par la formation ?

Le scénario pédagogique que votre organisme de formation va proposer doit intégrer un ratio global de 20% théorie, 80% pratique (a minima)

Bloc compétences formateurs :

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour l’ensemble de vos formateurs intervenant sur le module :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom | Nom | Formateur sur FEEBAT RENOVE ou sur les formations énergétiques  CERTIBAT/ICERT | Formateur sur le module Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique | A travaillé dans un bureau thermique |
|  |  | Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Si le formateur ne dispose d’aucune de ces trois conditions, veuillez préciser en quoi il est compétent pour intervenir sur le sujet ?

Nom du formateur

Bloc matériel :

Disposez-vous d’une salle informatique ? Veuillez nous indiquer le nombre de postes informatiques et nous communiquer des photos de celle-ci.

Quel est le logiciel sur la déperdition d’énergie que vous allez utiliser au cours de la formation (fournir un rapide descriptif) ?

Est-ce que vous dispensez déjà par ailleurs des formations sur des logiciels d’évaluation énergétiques ? Si oui, lesquelles ?

### 6.4.3 Questions associées aux modules « Valoriser sa mention RGE pour valoriser son CA » et « Choisir le groupement d’entreprises pour développer son activité »

Bloc pédagogique :

*Aucune question spécifique*

Bloc compétences formateur :

Concernant le module commercial :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du formateur | Quel est le niveau de maîtrise du formateur sur les aspects financiers liés aux aides RGE ?  Veuillez mentionner les expériences significatives dans le  Domaine | Le formateur a t’il déjà accompagné des entreprises du BTP sur les techniques de vente ou dans des démarches commerciales ? Veuillez mentionner les expériences significatives dans le domaine | Quel est le niveau de maîtrise du formateur sur les techniques de vente  ? Quelles méthodes pédagogiques sont utilisées pour les rendre accessibles ? (*Processus de*  *"vulgarisation"*) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Concernant le module juridique :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom du formateur | Quel est le niveau de maîtrise du formateur sur les aspects juridiques liés au groupement ?  Veuillez mentionner les expériences significatives dans le domaine | Le formateur a t’il déjà participé à un groupement ? Etait-il dans une démarche d’accompagnement ou de pilotage ? Veuillez mentionner les expériences significatives dans le domaine |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Bloc matériel :

*Aucune question spécifique*

# Rappel des éléments à fournir

* + - * Le dossier complété avec l’ensemble des blocs, y compris les spécificités par module
      * Document annexe à fournir :
      * Le dernier bilan pédagogique et financier
      * Les déroulés et fiches programmes des modules
      * Le ou les éléments de preuve de l’existence d’un système de veille métier au sein de votre organisme de formation
      * Le document présentant les éléments du plateau technique (Photos, etc)
      * Le document présentation l’ingénierie « compensatoire » en cas d’absence de plateau technique
      * Autres éléments que vous jugez utile de nous communiquer